

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1 avril 2026
Date d'affichage 1 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260407-CM2604-DEL32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 29
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE SEPT AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PIILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZE ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCE ; M. Lionel COURTEMANCHE ; Mme Olivia GUEUGNOT ; M. Michael LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélie PARISOT ; Mme Angélique GOURAUD ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Sylvie LEMOINE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA SOCIÉTÉ AXA
POUR LE CONTENU DES VÉHICULES ET LE TRANSPORT DE
MATÉRIEL

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de contrat présentée par la société AXA ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la couverture assurantielle du contenu des véhicules communaux ainsi que du matériel transporté dans le cadre des missions des services municipaux.

CONSIDÉRANT la proposition de la société AXA relative à la souscription d'un contrat d'assurance couvrant douze véhicules communaux, dont dix affectés aux services techniques et deux au Centre culturel Athéna.

CONSIDÉRANT que le montant de la prime annuelle est fixé à 194 € HT par véhicule.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la signature du contrat d'assurance avec la société AXA, visant à couvrir le contenu des véhicules communaux et le transport du matériel.
- **AUTORISE** la dépense annuelle fixée à 194 € HT par véhicule au titre de la souscription de ce contrat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à l'un de ses adjoints à signer tout document à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstentions : 0

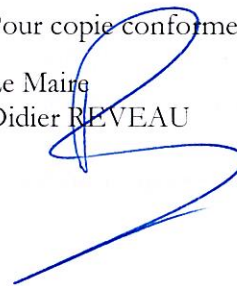
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Sylvie LEMOINE



Pour copie conforme

Le Maire
Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.